

2016-01-013-DAP

nomenclature: 3.6.3

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JANVIER 2016

OBJET : DÉNOMINATION DE VOIE D'UN NOUVEAU LOTISSEMENT

L'an deux mille seize, le vingt-huit janvier, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, M. LAURENT, M. LECERF, Mme CORRIHONS, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, M. GARANS, Mme PICAT, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme BISBAU, Mme MONTAUCET, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, M. AJA, M. ROBLES, Mme FAURE, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme CAMBRONERO	procuration à	Mme CORRIHONS
Mme BIRLES	procuration à	Mme DUPRE
M. COUTIER	procuration à	Mme DUFAU
M. POULAERT	procuration à	M. ROBLES

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de pouvoirs: 4

Nombre de votants : 33



2016-01-013-DAP - DENOMINATION DE VOIE D'UN NOUVEAU LOTISSEMENT

*Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de dénommer la voie ouverte à la circulation publique desservant un lotissement, nouvellement réalisée aux abords de la rue des Lièges, afin d'en faciliter l'identification.

Dans ce cadre, après consultation des élus de la commission Urbanisme, le souhait est exprimé de dénommer ladite voie « Impasse des Saules », ces essences étant présentes à proximité du site.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1,

Considérant qu'il convient de dénommer la voie ouverte à la circulation publique desservant le lotissement Les Lièges (Sarl SATIS),

DELIBERE

DENOMME « Impasse des Saules », la voie qui dessert le lotissement Les Lièges, telle qu'indiquée sur le plan ci-joint.

Vote: 33

Pour: 33

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 29 janvier 2016

Le Maire